

Procès-verbal de la réouverture du CM2016-2 à Vienne-Autriche le 22.07.2017

Liste des fédérations présentes au Congrès Mondial 2016/2 sans noms des délégués				
Fédération	Pays	Votes	Délégué m/f	Abréviation
ANF	Australie	6		
SANNA	Afrique du Sud	2	Proxy -> BN	
DFK	Allemagne	25	Nom des délégués	
ÖNV	Autriche	6	Non-divulgués	
FBN	Belgique	12		
FBrN	Brésil	6	Proxy-> FEN	
FCQN-FCN	Canada	6	Proxy -> FPN	
DNH	Croatie	1	Proxy -> ZDNS	
DNU	Danemark	4		
FEN	Espagne	7		
FFN	France	25		
FENHU	Hongrie	4		
INA	Irlande	2	Proxy -> BN	
FENAIT	Italie	10		
FLN	Luxembourg	2		
NZNF	Nouvelle-Zélande	6	Proxy -> NAT	
NFN	Pays-Bas	34		
FPN	Portugal	2		
UNRD	République Dominicaine	1	Proxy -> ÖNV	
CZN	République Tchèque	2		
BN	Royaume-Uni	14		
NOS	Serbie	1		
ZDNS	Slovénie	3		
SNF	Suède	7		
SNU - UNS	Suisse	8		
NAT	Thaïlande	1		
	Votes au total ->	197		
Officiels				
	Leslie Rabuchin	CJ Président de l'assemblée		LRN
	Hervé Bégeot	Président CJ		HBT
	Sieglinde Ivo	Présidente INF-FNI		SIO
	Jean Peters	Secrétaire INF-FNI		JPS
	Rolf Beat Hostettler	Trésorier INF-FNI		RBH
	Dr. Volkmar Ellmauthaler	Membre CC, conflits et éthique		VER



RMK JPS: (*Rapporteur*)

En raison d'un enregistrement audio très faible et du fait que certaines personnes ne parlent pas assez fort dans le microphone, certains mots ou phrases n'étaient pas audibles et ne pouvaient pas être reproduites ici.

LRN : Ouvre la réunion à 14.00 hrs et de présente au public.

Il est soudainement interrompu dans son discours par le représentant de la NAT GMR :

GMR: Vous n'êtes pas autorisé à présider cette assemblée, parce que vous n'avez pas été légalement élu comme membre du CJ. En 2014 vous avez été élu pour une période de 2 ans en Irlande. (Il se réfère au procès-verbal du CM 2014, où est indiqué que LRN a été élu pour 2 ans.)

LRN : Désolé, vous avez tort ; j'ai été élu pour une période de 4 ans selon le § 14, point 3 de nos statuts.

GMR : Et vous violez mes droits constitutionnels.

LRN : Non, je ne le fais pas. J'ai été élu par le comité pour présider cette conférence et le comité peut le confirmer ici.

GMR : Puis-je dire que c'est une des nombreuses fois que vous dépassez vos compétences ? Le CJ n'a pas d'autorité d'émettre des instructions contraignantes.

LRN : Le CJ a tous les droits comme décrits dans le §14 de nos statuts et je vous prie gentiment d'arrêter ceci, nous tous voulons avoir une réunion positive.

GMR : Ce n'est pas moi qui ne veux pas avoir une belle réunion ; il s'agit de moi qui arrête le CJ sur une route où ils seront un monstre légal. Vous êtes en dehors de votre autorité.

LRN : Je ne le suis pas !

GMR : Votre autorité, selon votre lettre datée du 20 décembre 2016, était basée sur mon vote à tort pour la Norvège. Ceci n'a rien avoir avec la présidence de la réunion. Vous ne pouvez pas émettre une instruction basée sur la présidence de la réunion pour changer quelque chose.

LRN : Oui je peux. J'ai été avocat pendant beaucoup d'années ; j'ai présidé plus de 400 réunions. Je sais ce que je fais et je continue avec la réunion, que ça vous plaise ou non.

GMR : Cela ne me plaît pas et j'espère que vous allez tous prendre note de ce qui se passe ici.

LRN : Je vais continuer. Tout d'abord, je désire remercier le public de m'avoir choisi pour présider cette réunion et je ferai de mon mieux pour exécuter cette réunion selon les statuts et les règles pour les assemblées générales.

(LRN invite tous les délégués d'éteindre leurs téléphones portables.)

Normalement, cette réunion est présidée par Président du CJ. Comme le président est membre de la fédération française, il a décidé, comme mentionné dans les statuts (§14, point 4) :

Un membre du CJ doit s'abstenir au cas où la fédération dont il est membre, est impliquée.

Voilà la raison pourquoi HBT a transmis cette tâche à moi.

LRN continue sa présentation et invite le secrétaire de l'INF-FNI à procéder au contrôle des nombres de voix des délégués, comme prévu sous le point 2 de l'ordre du jour.

JPS : Tout d'abord, et comme nous avons demandé aux fédérations de voter pour le prochain lieu du CM 2018 avec une date limite fixée au 20 juillet 2017, j'ai le plaisir d'annoncer le résultat :

Voix pour le Portugal : 116 // voix pour la Slovaquie : 20

Donc, le prochain CM 2018 aura lieu au Portugal avec félicitations à la FPN pour accueillir ce Congrès.

Quelques statistiques : 13 fédérations ont voté pour le Portugal, 9 fédérations pour la Slovaquie et 12 fédérations s'abstenaient.

LRN invite tous les délégués de dire leur nom et leur fédération avant de commencer à parler.

GRI : rappelle tous les délégués présents ce qui s'était passé en Nouvelle Zélande et que nous sommes tous des naturistes et que nous devrions nous respecter. Si nous continuons comme ceci, nous devons changer notre organisation.

JPS : Nous allons continuer avec le point 2 de l'ordre du jour pour contrôler et approuver le nombre de voix de chaque délégué. Il appelle les délégués des fédérations individuellement et note que le délégué



de la FENHU n'est pas encore présent à cause du grand trafic sur la route. Alors, pour l'instant, le total des voix possibles 213 sera déduit de 4 voix. Toutes les procurations ont été contrôlées par LRN et été trouvées correctes.

GSW: Mesdames, Messieurs, je suis GSW et je suis le président de la Fédération Naturiste Australienne et je m'inquiète. Une chose est : nous ne pouvons pas trouver (????) et des opinions légales et tout le travail qui a été fait durant des années dans votre position de (????) ou quoi que vous soyez. Ce soir ou aujourd'hui nous allons nous référer aux règlements et aux statuts de l'INF-FNI et pas nécessairement à d'autres organisations, mais seulement à celle-ci. Suis-je trop rapide ? Je m'inquiète un peu du mandat de 2 ans et nous avons tous des documents ici et il n'y a pas d'information qu'il y ait eu du tout une élection pour ces gens durant l'assemblée en Nouvelle Zélande. Pour cette raison, s'il n'y a pas eu d'élection lors de cette assemblée-là, alors il n'y a pas de personne qui légalement dirige cette réunion. Un autre souci pour moi est que ceux de vous qui étaient venus en Nouvelle Zélande peuvent se rappeler qu'elle était assez horrible à la fin et c'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui et l'assemblée a été clôturée prématurément. Je soupçonne que quelqu'un ait oublié d'exécuter cette position du CJ et qu'elle ait été complètement oubliée et ce n'est mentionné nulle part dans les documentations ni dans la traduction et ce n'est pas indiqué dans les enregistrements. C'est mon 1^{er} problème. Si quelque chose que je viens de dire ici est vrai, alors tout ce qui a été fait après cette assemblée particulière n'a aucune valeur quelconque. C'est pourquoi il est important de déclarer si tout ce qui a été fait après cette assemblée est légal ou illégal. La 2^{ème} chose que je veux soulever est qu'il y ait une discussion si c'est un mandat de 2 ou de 4 ans ? Maintenant je me permets que c'est une des autres choses que vous avez dans une organisation et ce qui est écrit dans les statuts ou la constitution, comme nous dirions en Australie ou en Angleterre. Je pense c'est quoi comme réunion si nous ne sommes pas certains si des gens ont été élus durant la dernière assemblée et c'est quoi comme organisation si nous avons des mandats 2 ou de 4 ans. Je m'excuse si je commets une erreur. Je vous parle simplement des recherches que nous avons faites et ce que nous avons entendu de différentes personnes qu'il y ait une possibilité que plusieurs choses qui ont été faites après les élections soient vraiment valables ? Parce que cela a un effet, un effet massif sur la démocratie de cette organisation où un homme lève sa main.... (*Interrompu par LRN*)

LRN : Désolé, si vous voulez parler au sujet de l'ordre du jour, je vous laisserai parler. Mais si vous ne voulez pas parler au sujet de l'ordre du jour, je vous arrêterai.

GSW : OK, alors je m'excuse pour aller trop loin, mais j'aimerais que tout le monde ici soit absolument certains concernant le mandat de 2 ou de 4 ans et que cela s'est passé en NZ où j'étais présent. Merci beaucoup.

HBT: Je vais reprendre la parole un petit instant pour expliquer la raison de notre présence ici. Le CJ a pris un arrêt, c-à-dire une décision de justice. Les personnes qui n'étaient pas d'accord avec cet arrêté de justice avaient toutes l'opportunité de saisir les tribunaux. Nous sommes ici en Autriche et la raison pour laquelle nous sommes ici à Vienne est que nos statuts sont déposés ici auprès des tribunaux. Si quelqu'un n'était pas d'accord avec la décision prise il aurait pu saisir les tribunaux autrichiens. Ce n'a pas été fait. Je constate également qu'un certain nombre de représentants de fédérations qui veulent absolument empêcher l'action du CJ qui a été chargé de prendre une décision sur la base des statuts. Si des personnes n'étaient pas satisfaites ni de la composition du CJ ni de sa décision, il leur aurait appartenu de saisir une juridiction. Aujourd'hui, le CJ ne va ni commenter sa décision antérieure. Si à l'issue de l'ordre du jour certaines personnes n'étaient pas d'accord, elles pourront saisir d'une part le CJ à nouveau. Elles peuvent également saisir les tribunaux civils. Nous n'allons pas passer l'après-midi sur la base d'obstructions et nous allons donc poursuivre. Si des représentants des fédérations estimaient leurs droits violés, ils exerceraient leur droit postérieurement. Nous n'allons pas passer l'après-midi à être contestés toutes les 2 minutes sous prétexte que nous n'aurions pas été élus légalement. En parlant de régularité le représentant de l'Australie pourrait-il peut être nous expliquer, alors qu'il avait plusieurs mois pour préparer son dossier alors qu'il se trouve que sa candidature arrive le lendemain de la date de



clôture. Le délégué français nous expliquera par quelle fédération il est présenté, en tous cas pas la sienne, et ainsi nous pourrions peut-être avancer sur l'ordre du jour. Je vais repasser la parole de nouveau à Leslie qui est chargé de mener les opérations et j'espère que nous n'allons pas encore perdre du temps à discuter ce qui n'est pas à discuter.

GMR : Ceci est dégoûtant...

LRN : Non, vous n'avez pas de preuves, vous n'avez pas de droits et nous allons continuer avec la réunion.

(Des discussions entre LRN et GMR continuent, mais GRM ne parle pas dans le microphone et n'est pas audible. Le point de discussion est toujours encore le mandat légalement valable de LRN et GRM se réfère de nouveau au procès-verbal de l'Irlande en 2014.)

LRN : Ceci était une erreur de frappe de la part du rapporteur du procès-verbal. Voulez-vous ruiner cette réunion ? L'homme là-bas me demandait de quitter la salle. Voulez-vous répéter svp ? (Quelques discussions sans microphone, incompréhensible) **LRN** : Non, c'était l'homme derrière vous !

JPS : Un petit instant svp, silence svp. (GRI interrompt Jean, mais il s'assied de nouveau.) Il y a eu une erreur dans le PV disant que leur mandat était de 2 ans. Mais nos statuts (§14, point 3, voir en haut) indiquent clairement que ce mandat pour le CJ est de 4 ans. Le PV de l'Irlande avait été envoyé à toutes les fédérations et elles avaient un mois pour nous envoyer leurs propositions pour d'éventuelles corrections. Mais personne ne l'a fait. Ainsi, ce PV fut approuvé selon le règlement des assemblées générales (§ 1, point 3,a). Et comme cette déclaration dans le PV n'était pas conforme avec les statuts, cette phrase est considérée non valable.

NCT : L'affaire de 2 ans : il y a eu un vote en Croatie pour 2 ans et un vote en Irlande pour 2 ans. Je dirais que les statuts furent changés après l'Irlande sans qu'il y ait eu un vote... OK, vous voulez justement continuer. Pourrais-je poser encore une question concernant le nombre total des voix, Jean Peters ? Il disait 209 ? Il a changé uniquement le total possible des voix en déduisant 4 de la FENHU sur la liste, mais il a oublié de changer les voix effectives.

JPS : Tu as bien raison, Nick, je l'ai oublié. Ainsi : les voix actuelles sont 163-4 = 159. Et les voix inclus les procurations devraient être 193. Veuillez corriger svp sur votre liste des voix. Merci beaucoup, Nick.

FGN : Je veux dire Bonjour à tous les amis naturistes. Nous venons de la Serbie et ceci est la première réunion à laquelle nous participons. Nous sommes ici pour élire un nouveau président. Je pense qu'il n'est pas important qui est le président de cette conférence. Le but de cette conférence est d'avoir un nouveau président de l'INF-FNI et ainsi il n'est pas important qui dirige cette conférence. Nous avons besoin d'un président, alors pourquoi perdons-nous du temps (1, 2 ou 3 heures) pour discuter le problème. Désolé, mais faisons quelque chose qui est bon pour cette organisation et en général bon pour le naturisme et nos principes de vie et élire simplement un nouveau président. Merci beaucoup.

LRN : Merci. Est-ce que je comprends que ceci est correct, alors je peux continuer à présider cette réunion ? *(Pas de commentaires de la part du public.)* Merci beaucoup alors. Continuons cette réunion selon l'ordre du jour.

RES : Je viens d'entendre ce que dit mon collègue concernant cette situation particulière, mais pour moi et probablement pour d'autres personnes il est très important de comprendre vraiment ce qui a été voté, où on a voté, qui a voté et pour quelle durée. Et je pense qu'il n'est pas clair si Leslie continue à dire que c'est comme ça. Je pense qu'il est important, aussi longtemps que vous êtes ici, et cela ne prendra que 5 ou 10 minutes pour vraiment comprendre si c'est un vote pour 2 ou pour 4 ans. Il y eu un vote en Croatie et il y a eu un nouveau vote à Dublin, donc c'est 2 ans et non pas 4. Aussi longtemps que vous ne l'expliquez pas clairement, chacun ici aura un doute de ce qui se passe et si vous continuez à dire que nous ne pouvons pas en parler, ce sera un doute pour toujours. Je pense que c'est important pour vous et pour tous les gens y impliqués de vraiment assurer que c'était un vote pour 2 ou pour 4. Nous votons pour 2 en Croatie et pour 2 à Dublin. Alors, où a été le changement pour 4 ? Si vous pouvez m'expliquer cela et à tous les gens qui le désirent, alors ce n'est pas une perte de temps, car nous devons savoir exactement. Même si cela n'est pas inclus dans l'ordre du jour, il est important de savoir



si c'est pour 2 ou pour 4. Si c'est pour 2, nous savons tous que légalement parlant, vous n'avez pas le droit d'être ici, parce que vous n'avez pas été élu. Ce n'est pas une question de se battre, c'est une affaire réelle, veuillez me l'expliquer svp.

LRN : C'était une erreur dans le PV. Les statuts indiquent clairement que le mandat pour le CJ est de 4 ans. Nous vous avons dit plusieurs fois que c'était une erreur par le rapporteur du PV, mais nous vous avons dit plusieurs fois que lors d'une AG rien ne peut se passer qui n'est pas conforme aux statuts. C'est clairement indiqué dans les statuts, dans le §14, point 3, que la période de l'élection est de 4 ans. Alors, je suis toujours légalement élu. Au lieu de discuter ceci pendant des heures et des heures, je pense que nous pourrions voter sur la situation actuelle, si je devrais procéder maintenant dans cette réunion comme représentant du CJ ou pas. Et si au cours de cette réunion vous me dites que vous n'avez pas de confiance en moi, je vais démissionner.

RES : Laissez-moi vous dire, il ne s'agit pas de la confiance ; la question concerne votre légalité après le congrès den NZ. Si votre mandat n'est pas valable, alors toutes les consignes décidées par le CJ après le congrès de NZ ne peuvent pas être valables.

LRN : La situation en NZ était chaotique. Malheureusement je n'étais pas invité à cette réunion, mais j'ai lu le PV par après et une fausse décision a été prise durant le CM2016 en NZ et c'est la raison pourquoi nous sommes ici. Mais je répète ma question : voulez-vous que je continue cette réunion ou voulez-vous que je démissionne ? C'est ça ma question. *(Quelqu'un parle sans micro, incompréhensible.)*

LRN : Vous n'avez pas la parole ! Je ne peux pas lire votre nom d'ici...

SVF : Hello *(difficilement audible)* Leslie n'est pas membre de la fédération Danoise (DN), comment peut-il alors siéger ici comme membre du CJ ?

LRN : J'étais membre du DNU lors de mon élection.

SVF : Leslie, vous êtes un menteur !

LRN : Désolé, il n'y a qu'une personne ici qui ment, c'est vous.

SVF : Bonjour *(criant plutôt fort sans microphone)* Leslie, vous n'êtes pas membre de la Fédération Danoise (DN), alors, comment pouvez-vous vous être assis ici en tant que membre du CJ? *(Une discussion sans micro)*. Leslie, vous êtes un vrai menteur!

LRN : Désolé, vous vous trompez. Lors de mon élection, j'étais membres de DNU, une autre organisation et membre extraordinaire de l'INF-FNI. Et il y a de bonnes raisons pour lesquelles je ne suis pas membre de votre organisation.

GRI : Je ne connais ni votre métier et ni votre expérience. Dans ma vie j'ai travaillé beaucoup dans maintes entreprises. Ici, je ne suis pas venu pour parler de Louis, mon nom est GRI. J'ai beaucoup d'amis ici. J'étais une fois dans une réunion où quelqu'un voulait me tuer et je suis sorti. Après 15 minutes, je suis revenu et on est devenu des amis. Sommes-nous des amis ou non ? Il y a eu des bêtises en NZ et je peux vous expliquer ce qu'il a fait. Mais on est des amis. AJR est sorti de la salle en NZ et a donné son mandat à Louis. C'est contraire aux statuts, donc ce vote n'est pas valable, c'est fini. J'ai demandé à deux reprises à AJR s'il voulait se présenter comme président. Il m'a répondu : Non. Je ne suis rien pour toi ? Mais on est des amis. Et nous sommes ici pour discuter de ça. C'est une réunion naturiste ou bien pourquoi vous êtes ici ? Je suis fou, je le sais.

(Il s'en suit une discussion dans la salle sans micro, incompréhensible)

SIO : Je voudrais vous expliquer quel a été ce déroulement des 2 années en 2012 et 4 ans en 2014. En 2012 en Croatie Hervé a été élu avec son représentant (Leslie) pour 2 ans. Mais pourquoi pour 2 ans ? Parce que son prédécesseur, qui avait été élu pour 4 ans, a démissionné après 2 ans. Et le mandat continue toujours pour 4 ans, ce qui veut dire qu'il a été élu pour les 2 ans restants du mandat et en Irlande pour 4 ans, parce que le mandat complet est toujours de 4 ans. Pour chacun de nous, que ce soit l'assesseur Europe, Outre-mer, trésorier ou secrétaire, nous avons toujours un mandat pour 4 ans et nous avons toujours de différentes périodes, afin que le comité complet ne doive pas être réélu. Une fois cela concerne la première moitié, 2 ans plus tard c'est le tour à la seconde moitié. Mais cette différence que vous contestez maintenant, une fois 2 et une fois 4 ans, est survenue parce que l'ancien



président du RR (Thoman), qui avait été élu pour 4 ans, aurait dû exécuter son mandat jusqu'à 2014, a démissionné en Croatie pour des raisons professionnelles. Pour cette raison les membres du RR réélus ont dû reprendre la durée restante jusqu'à 2014. Mais si un membre du RR est réélu après l'expiration du mandat précédent, c'est toujours pour 4 ans.

AJM: Je ne suis pas surpris de l'ambiance actuelle qui règne ici puisque je me rappelle la fin de la réunion à Wellington. J'ai honte pour notre famille naturiste. Quelle que soit la profession, quelle que soit la position, je n'accepte pas qu'on en abuse. Si on ne fait pas partie d'une fédération membre de l'INF-FNI avec un droit de vote, on ne peut pas être élu. C'est absolument contraire à une organisation. Rassurez-vous, hein, il y a en France des administrateurs qui votaient au conseil d'administration et qui n'étaient pas membre de la fédération. Deuxième chose : J'ai entendu GRI parler de l'amitié au sein du naturisme. S'il y a quelqu'un ici qui est bien placé pour en parler, et je ne suis pas le seul, c'est moi. Pendant de nombreux mois j'étais l'objet d'attaques, de basses attaques non-fondées. Pourquoi ? Je voudrais que le naturisme revienne devant vous dans toute sa sérénité, sans s'engueuler et sans (*incompréhensible*). C'est absolument inconcevable dans une telle organisation.

Autre chose : Quand la commission juridique a donné un avis concernant la régularité des votes en 2016, on nous a dit qu'on devrait se retrouver pour refaire ce vote. Est-ce que j'ai bien lu ou mal lu ? Je voudrais savoir si j'avais bien lu que nous étions là pour refaire l'élection de 2016 ?

HBT : D'abord, ce n'est pas un avis, c'est une décision prise en fonction des statuts. Ne nous demandez pas ce que nous en pensons. On a donc annulé l'élection. La décision a été communiquée et on est effectivement ici pour recommencer une élection présidentielle. On avait précisé les délais. Il a été demandé à ce que les gens se conforment aux statuts en présentant leur candidature par une fédération avec leur déclaration d'intention et nous sommes ici pour revoter. Je ne sais pas pourquoi cette discussion s'éternise, encore une fois : Si cette assemblée ne convient pas, il est possible à toute personne de resaisir le CJ aux fins d'annulation. On peut prévoir ça tous les ans, il n'y a pas de problème. Si quelqu'un était concerné personnellement, il appartient à chacun de prendre ses responsabilités et de saisir les tribunaux ordinaires. Le fait que Leslie soit le président de cette assemblée est d'ailleurs complètement indifférent pour cette réunion où il s'agit d'élire le président de l'INF-FNI et non pas pour rediscuter de ce qui s'est passé à Wellington, où d'ailleurs deux des membres du CJ ici présents n'étaient pas là. Cela ne nous intéresse plus, il y a une décision à prendre par voie de scrutin, vote. Si cela ne convient pas aux uns et aux autres, qu'ils prennent leur responsabilité.

LRN: Pourrions-nous terminer ces discussions maintenant ?

GMR : Non, nous ne devrions pas. Parce que la situation dans laquelle nous sommes en train de nous rendre est exactement un autre exemple où vos règlements disent que selon les statuts, la Thaïlande n'était pas autorisée de voter au nom de la Suède et de la Norvège. Après le temps où ce crime s'était passé, les nominations étaient passées et terminées.

LRN : Ceci, légalement parlant, n'est pas correct. Ne me dites pas ce qui est légal ou ce qui n'est pas légal, je connais les règlements. Nous arrêtons les discussions maintenant. Nous avons eu une réunion à Strasbourg (FR). AJR, Sieglinde et Jean étaient présents. Et le CJ a fait une enquête sur cette affaire et est venu à la conclusion que nous devrions convoquer une nouvelle assemblée. Et c'est ça notre réunion d'aujourd'hui ici lors de laquelle le président de l'INF-FNI devrait être élu. Cela a été décidé à Strasbourg. AJR, cela ne joue pas de rôle, si tu es d'accord ou pas, parce que ceci est un fait.

Ai-je raison, Sieglinde ? Ai-je raison, Jean Peters. Oui.

GMR : Mais le membre du CJ présent à NZ n'a pas été entendu. Un de vos gars était là et sait ce qui s'est passé. Pourquoi ne l'avez-vous consulté ?

LRN : C'est vrai, mais il n'a pas été actif du tout. Et comme nous sommes 3 personnes dans le CJ, les 2 de nous ont décidé parce que c'est la majorité et c'est comme ça que cela se passera.

GMR : Les 2 personnes que vous avez invité, AJR et Sieglinde, n'étaient pas dans la salle quand le crime s'est passé.



LRN : Cela ne joue pas de rôle, nous les avons invités parce qu'ils étaient nominés pour la présidence. Et nous avons très soigneusement discuté avec eux ce qui se passera. Après la discussion avec AJR, Sieglinde et Jean nous avons décidé qu'il devra y avoir une nouvelle assemblée et c'est cette réunion d'aujourd'hui.

GMR : L'élection était fautive, pas les personnes. Les personnes étaient présentées par la NZNF et SANNA. Il n'y avait rien de faux avec les candidats ; sinon je suppose que vous l'auriez inclus dans vos règlements. Tous les candidats avaient plusieurs mois pour soumettre la demande et la date limite avait été fixée au 21 mai 2017. À cette date les candidatures furent reçues à temps dans la boîte courriel de l'INF-FNI. *(Quelques discussions dans la salle sans micro.)*

VER : (très doucement) Eh bien.... Je suis nouveau ici, en témoignant... je suis nouveau et je dois dire, je suis dégoûté. Parce que ces fédérations sont supposées être naturistes et cela signifie une coopération continue. Donc, ceci est une affaire d'émotion. L'autre affaire est la discipline et les paragraphes. GMR mélange les paragraphes avec des émotions. Et je propose de terminer ceci maintenant, car nous nous sommes réunis pour décider d'un nouveau président. C'est ça ce qui va se passer ici. Toute autre discussion corrompra les décisions primaires. Ainsi je vous prie de ne pas corrompre un plan de décision pour lequel nous sommes venus ici. Je veux vous présenter une proposition comme solution. D'abord : cette assemblée décide avec la majorité, disons, 60% que l'élection d'un nouveau président se passera ici et maintenant. Que les gens qui sont d'accord lèvent leur main pour l'élection ici et maintenant. *(.Interrompu. « À quel niveau de décision » et des discussions sans micro ?* Selon les statuts c'est un vote maintenant. Combien sont pour l'élection du président pour quoi vous êtes venus ici ? *(Compte les membres qui sont d'accord)* Pouvons-nous dire que c'est 100% qui sont d'accord ? Vous êtes d'accord ? OK ; parce que ceci remettra toutes les autres questions qui pourraient survenir.

OK, mon ami, désolé, c'est quoi votre nom ? *(De la Serbie)* Goran. Ceci est le seul but pourquoi nous nous sommes réunis et cela coûtera énormément de l'argent de venir ici encore et encore et encore – parce que nous devons coopérer ici comme des personnes adultes. Et svp, pourriez-vous maintenant baisser vos émotions et suivre les règles et les réglementations qui sont écrits ? S'il y avait un problème avec 2 ou 4 ans, cela devra être résolu par voie légale, parce on ne peut pas le résoudre aujourd'hui. Donc, tout ce qui n'est pas résolu est trop tard pour aujourd'hui. Vous serez invités à apporter toutes vos affaires avant la date limite qui vous sera donnée.

Maintenant le deuxième point : je proposerais un autre vote pour le président qui est ici, vous pourrez être contre cette configuration ou pas, le fait est que vous devez élire un nouveau président. Peu importe qui est cette personne, c'est secondaire. Comme je veux que vous disiez : accepteriez-vous alors même un vote qui est établi maintenant de cette table ? *(Interrompu par GMR, sans micro.)*

GMR : Je ne comprends pas votre question.

VER : Je peux vous le dire aussi en allemand !

?? (Inconnu) : J'aimerais proposer une motion procédurale selon le § 8. Pourrions-nous revenir à l'ordre du jour ? *(Une discussion plutôt dure sans micro entre GRI et GMR, à peine compréhensible et non reproduite par respect envers les tierces personnes.)*

VER : Si vous criez maintenant, vous vous congédiez vous-mêmes. Je change maintenant en allemand, c'est ma langue maternelle. J'aimerais constater une chose : il n'est pas acceptable de crier l'un envers l'autre, cela ne se passera plus ici. Tout un chacun qui commence à crier peut quitter la salle tout de suite. C'est accepté ? Nous allons donc agir comme des personnes adultes, GMR, nous n'avons pas besoin de gueuler, nous allons simplement suivre les points et les statuts et exécuter un vote et ce vote se passera comme suit : *(Interrompu par LRN.)*

LRN : Nous n'allons plus avoir des discussions supplémentaires. Je vais continuer avec l'ordre du jour et le plan établi par le CJ, que ça plaise à GMR ou non. Alors, vous pouvez me poursuivre en justice et prendre la décision devant le tribunal et pour la personne Danoise là-bas je m'attends à une excuse de votre part durant cette réunion ou bien je vais déposer une plainte contre vous personnellement. Mais cela n'a rien à faire avec cette réunion. Laissez-moi continuer selon le plan. J'ai participé à la réunion du



CJ avec Hervé à Strasbourg il y a environ 6 mois, où le CJ a enquêté sur la question des élections présidentielles qui eut lieu en NZ. Lors de cette réunion nous avons interrogé Jean, Sieglinde et AJR. En conséquence de cette interrogation, nous avons décidé de rouvrir le CM2016. J'ai vérifié les invitations que vous avez reçues et le tout est en bonne et due forme en conformité avec les statuts de l'INF-FNI. Il n'y a aucun problème du tout. En tant que président de cette assemblée générale je déclare maintenant cette AG comme étant légale, ce qui veut dire que nous sommes en mesure de prendre des décisions contraignantes. Des objections ? *(Personne ne s'oppose.)*

GMR : Les nominations n'étaient pas le problème, le problème était le vote.

LRN : Le président demande aux techniciens de couper le microphone de GMR.

GMR : Je vais l'éteindre moi-même.

LRN : Nous devons élire un rapporteur de procès-verbal et le comité propose que le secrétaire de l'INF-FNI Jean Peters écrira le PV. Des objections ? Non. Donc Jean écrira le PV et je sais que vous enregistrez tout de cette réunion. Nous avons aussi besoin de deux personnes comme scrutateurs pour compter les voix et je propose que le président du CJ (Hervé) sera une des personnes et puis je demande à Rosalinde, pardon, Rosita à être la deuxième personne. Des objections ? Non. Donc ces deux personnes compteront les voix de cette réunion.

JPS : Entretemps notre ami Janos (FENHU) est arrivé et ainsi le total des voix est de nouveau remis aux 197 voix originales.

LRN : Maintenant j'entame quelques affaires très sérieuses et vous devez écouter très attentivement. Dans l'invitation à cette réunion le comité avait décidé de fixer la date limite au 21 mai 2017 à 24.00 hrs HAEC/CEST pour les fédérations à déposer les noms et les programmes de leurs candidats. La demande du candidat de l'ANF est arrivée au bureau de l'INF-FNI après cette date limite. Le CJ, conformément aux statuts, a rejeté la personne de l'Australie à être un candidat pour les élections. Simplement parce qu'elle n'a pas été reçue à temps auprès du comité de l'INF-FNI. J'ai aussi vérifié que deux personnes ont remis leur demande à temps auprès du comité de l'INF-FNI. Nous avons aujourd'hui deux candidats pour les élections. Un d'eux est AJR, *(j'espère que je prononce votre nom correctement)*. Le CJ a vérifié la demande AJR. Le CJ, conformément aux statuts de l'INF-FNI, a rejeté cette demande. Il n'a pas été nommé par une fédération, comme mentionné dans les statuts et la demande est signée uniquement par lui et il n'y a pas de contre-signature par la fédération française. La demande n'est pas écrite sur son papier avec l'entête de la FFN, mais uniquement sur une feuille de papier vierge. En conclusion le CJ a décidé AJR ne peut pas participer aux élections et ne peut pas être élu comme président de l'INF-FNI, vu que sa demande ne remplit pas toutes les exigences des statuts.

La dernière nomination *(interrompu par quelqu'un du public...)*

Comme conclusion de ces vérifications le CJ a décidé que Sieglinde Ivo est la seule candidate valide pour le poste du président de l'INF-FNI jusqu'à la prochaine AG en 2020.

Allons-nous l'élire par applaudissement ou avons-nous besoin d'un vote secret ?

(Quelques discussions sans micro, il paraît que GMR exige un vote secret.)

Je vais diriger un vote si nous devons faire un vote secret et vu le fait qu'uniquement une personne a demandé un vote secret, je vais suivre ce que GMR a demandé et nous allons faire un vote secret.

NCT : Je refuse fortement l'invalidation d' AJR, car il était nommé en NZ et ceci est une réouverture et vous ne pouvez pas faire ça.

LRN : Non, le comité de l'INF-FNI a écrit à toutes les fédérations de présenter, si elles avaient des candidats pour les élections présidentielles, elles devraient envoyer la demande avant le 21 mai 2017, avant la date limite. C'est un fait. Et à ce moment, 2 demandes ont été reçues, une d'AJR et l'autre de Sieglinde. La demande d' AJR n'était pas conforme avec les statuts. C'est la raison pourquoi le CJ a rejeté cette demande. Il n'y a pas discussion pour cela, AJR ne peut pas participer aux élections présidentielles. C'est comme ça. Maintenant je voudrais passer au vote.

LRN explique la procédure du vote :

Si vous votez pour Sieglinde, écrivez le chiffre « 1 » sur vos bulletins de vote.



Si vous vous abstenez du vote, écrivez le chiffre « 0 » sur vos bulletins de vote.

Les bulletins vierges ne sont pas valables.

(Quelques discussions dans la salle, sans micro, incompréhensibles.)

RES : Ma question est : C'est uniquement un vote pour Sieglinde ? *(Plusieurs discussions RES-LRN, incompréhensibles.)*

LRN : Disons-le comme pour les enfants : si Sieglinde reçoit seulement une voix, elle est élue. C'est ça la règle.

RES : Ok, je voulais seulement savoir.

LRN : Vous pourrez changer les statuts lors d'une prochaine AG, mais maintenant les statuts actuels s'appliquent. Donc nous pouvons voter par applaudissement pour Sieglinde étant la présidente de l'INF-FNI ? C'est ça la question.

AJM : Je suis désolé, vraiment désolé, vous me coupez la parole à chaque fois, je n'ai pas le droit de m'exprimer et en plus il faut qu'on soit tous d'accord. Je vous en prie, mais quand-même. On est en démocratie ou non ? On n'a même pas la possibilité de s'exprimer contre. Dans ces conditions, je propose qu'on quitte la salle.

VER : Stop, stop, je suis un peu choquée par cette procédure, nous avons un vote secret et ce vote doit être exécuté. *(Exclamations dans la salle...)* GMR avait proposé un vote secret.

(GMR, GSW et AJR quittent la salle.)

Un instant : GMR avait des procurations et si maintenant il quitte la salle, toutes ces procurations ne sont pas valables. Je prie d'inclure ceci dans le PV. Toute personne qui quitte maintenant la salle, rend les voix des procurations non valables. Chacun est autorisé à quitter la salle, mais il y a un vote secret ici.

LRN : Ces élections et cette AG ressemblent beaucoup à une « école maternelle ». Ou peut-être « l'école maternelle » se comporte mieux. Nous allons avoir un vote secret.. . Nous sommes contents que GMR soit de retour *(GMR, GSW et AJR reviennent dans la salle.)*

(Quelqu'un parle sans micro.)

LRN : Non, il ne l'a pas fait. Toute l'assemblée en NZ a été déclarée comme nulle *(sans micro)* Non, nous l'avons fait avec AJR. Il était présent à la réunion à Strasbourg. *(Plusieurs discussions dans la salle, sans micro.)*

Arrêtons ces querelles et passons au vote.

Désolé, je ne parle pas le français et je n'ai pas de traduction et je ne sais pas ce que vous dites. Vous parlez sans micro, veuillez prendre un micro si vous voulez parler.

GRI : Alors, j'ai seulement une petite question à dire : Quand quelqu'un se présente comme président il doit présenter son programme et dire ce qu'il pense faire pour les années à venir. On a eu un congrès en NZ et la SANNA a dit : « Je vais proposer AJR ». Il a dit « oui » et par après il n'a plus rien dit. Tu ne peux pas te présenter comme président si tu ne dis rien. Un président doit présenter un programme. Merci.

LRN : Merci beaucoup. Est-ce que tout le monde a reçu... *(Interrompu pas AJM...)*

AJM : Non, je ne suis pas d'accord.

LRN : Maintenant asseyez-vous.

AJM : Vous pouvez vous asseoir.

LRN : Je suis en train d'exécuter les élections et vous vous asseyez.

VER : AJR, il y a trop de testostérone dans cette salle. Je le regrette et svp, pourriez-vous enfin permettre de procéder au vote ? Merci beaucoup. *(Encore des discussions dans la salle.)*

LRN : Écoutez, si maintenant vous n'êtes pas d'accord avec ce vote, vous pourrez toujours convoquer une nouvelle AG extraordinaire selon les statuts. Maintenant nous procédons au vote et je n'accepte plus aucune discussion. *(...interrompu par RES, mais sans micro,)* Nous ne pouvons pas continuer sans avoir légalement élu un président *(... interrompu...)* Ce n'est pas ce que je pense ou pas. Nous avons encore une heure ou trois heures, n'importe, nous devons élire un président.

MPO : Bonjour, mon nom est Maja et je viens de la Slovaquie. Je suis déçue que nous nous querellions ici. Je suis naturiste avec mon corps et mon âme. Je pense que beaucoup de gens ici dans cette salle



oublie ce que c'est, la Fédération Naturiste Internationale. C'est quoi le naturisme ? Qu'est-ce que nous représentons ? Dans ma société j'essaie de parler bien à propos de ça. Je dis que nous sommes si tolérants, si ouverts et si flexibles. Beaucoup d'entre vous comprennent la politique beaucoup mieux que moi. Non, je ne vais dire à personne pour qui je vais voter. Je ne l'ai même pas dit à mon grand-père, mais cela n'est pas important. L'important, c'est la présidence. J'aimerais voir un développement pour le naturisme, mais nous devrions faire quelque chose (???). Tout un chacun qui est ici doit faire quelque chose au bénéfice du naturisme, c'est notre mode de vie. Tout un chacun doit considérer pourquoi et que voulons-nous ? Voulons-nous nous battre ou (???). J'ai vu des visages de personnes enragées et je ne veux pas voir des visages enragés. Présentez vos programmes ; dites-nous ce que vous voulez faire au bénéfice du naturisme ? *(Quelques phrases ne pouvaient pas être comprises à cause d'un faible enregistrement et une prononciation à voix trop douce.)*

LRN : *(répète encore une fois la procédure du vote)* Tous les candidats ont su depuis longtemps qu'ils devraient présenter leurs programmes et indiquer ce qu'ils pensent faire durant les prochaines 4 ans. Sieglinde a présenté un programme, il n'y avait pas de programme de GSW. Veuillez remplir vos bulletins de vote et je vais demander à Rosita de les collecter. *(Quelqu'un demande si l'on doit écrire sur la face recto ou la face verso ?)* N'importe, vous pourrez l'écrire au verso *(et donne des informations supplémentaires concernant le vote).* *(Quelqu'un désire parler...)*

GVK : Il n'y a pas beaucoup d'entre vous ici, impliqués dans l'INF-FNI comme moi je le suis. Et comme ancien Vice-président de l'INF-FNI, membre du CC et ancien président intérimaire, je dois vous dire une chose. Ce qui s'est passé ici aujourd'hui était dégoûtant. Vraiment dégoûtant et ce qui m'a vraiment choqué c'est que quelques-uns de vous sont même prêts à mentir et (???). OK ? Nous avons des règlements et nous avons des statuts. Si vous ne les aimez pas, votre fédération peut préparer de nouveaux statuts et de nouveaux règlements et les présenter 3 mois avant le prochain congrès et ce qui est écrit dans les statuts et si la majorité des fédérations est d'accord, on les changera. Tout peut être changé. Ok ? Mais ceci ne peut pas se faire ici dans cette réunion. Je ne comprends pas pourquoi nous avons un problème ici et à cause de voix illégales, Sieglinde a gagné le vote en NZ. Il y a eu un vote illégal, un vote français (...interrompu...) *(Plutôt à haute voix)* : Silence svp, c'est moi qui parle, un vote illégal par un délégué français. Maintenant, le CJ ici a dit clairement que vous deviez soumettre une nouvelle demande. Ok ? 3 personnes pouvaient soumettre une demande et elles l'ont fait. 2 de ces personnes n'ont pas respecté ce qui leur a été demandé. Si vous n'aimez pas les règlements, changez-les. Ok ? Pas ici, changez-les durant le prochain congrès. (...Interrompu...) Je viens justement de vous l'expliquer. Oui, vous pouvez, soumettez simplement une nouvelle proposition pour un changement des règlements, votre fédération peut le faire et si c'est voté lors du Congrès avec une majorité, c'est OK. Très simple. Et toutes ces choses dégoûtantes concernant Leslie, c'était une blague, parce que quelqu'un était caché derrière. Et vous essayez d'annuler tous les règlements, même ceux du CJ. Et quelqu'un disait même qu'il n'était pas un membre d'une fédération. On ne doit pas être membre. Quand moi j'étais président, nous avions une personne allemande (Thoman), il était avocat et il n'était jamais un membre d'une fédération, mais il fut élu comme membre du CJ. Le CC a le droit de nommer quelqu'un. Alors, encore une fois, si vous désirez changer quelque chose, faites-le légalement et n'essayez pas de le faire à la dernière minute. Vous les gars, vous n'utilisez que la moitié des règlements qui vous conviennent et vous n'avez pas considéré les autres.

NCT : Je respecte ce que George vient de dire. Je pourrais faire exactement le même discours et j'aurais pu utiliser les mêmes mots et les gens auraient décidé alternativement, mais ce qui se passe ici est une interprétation qui est chaque fois faite par les gens au pouvoir et je crains que, si la direction pense que ceci devrait être respecté, (...incompréhensible...). C'est le naturisme que je vis et aussi le naturisme international et c'est vraiment très important. Mais je crains que les personnes qui sont des membres dans beaucoup, beaucoup de fédérations, pas les gens ici dans cette salle, ne croiront pas ce qui s'est passé ici. Ils ne croiront pas comment un ordre du jour a été (...incompréhensible...) et s'attribuer le dessus du panier de divers règlements afin d'adapter l'ordre du jour. Ils ne l'accepteront pas. Je suis



très, très, très désolé et on doit s'attendre à ce que quelques membres de BN auront une motion lors de prochaine assemblée annuelle générale en octobre pour quitter l'INF-FNI. Et je crains que, selon ce qui s'est passé ici aujourd'hui, quand j'essaye désespérément de faire valoir de rester dans l'INF-FNI, mais ce qui s'est passé ici, ne m'aidera pas. Désolé, vous me décevez, vous vous décevez vous-mêmes et je crains que nous mettions l'avenir de l'INF-FNI et du naturisme international sur une ligne et je pense que ceci a été incroyablement unilatéral et je regrette beaucoup, beaucoup de le témoigner.

GRI: Je suis très calme, mon cher ami Nick. J'espère que tu vas dire aux amis que j'ai en Angleterre de ne jamais voter pour toi comme président de BN, parce que tu ne comprends rien. Tu as déjà dit des choses incroyables au Danemark. Tu as demandé 2.500€ parce que le naturisme en Angleterre n'a pas d'argent. En Italie, on a beaucoup d'argent. J'espère que tu ne deviendras jamais président de BN d'après ce que tu viens de dire maintenant. Je suis GRI et tu dois me respecter. Et tu dois également respecter Angela.

LRN: Merci beaucoup. Je vais maintenant clôturer toute discussion jusqu'à ce que nous ayons un résultat de vote par les scrutateurs. Donc vous pouvez vous détendre pendant quelques minutes. Il y a du café ou du thé là-bas, ou ce que voulez avoir. Arrêtez maintenant toute discussion et nous attendrons le résultat. Les traducteurs ont travaillé maintenant pendant une heure et demie (!) et nous allons faire une pause maintenant.

(Pendant la pause de café, Hervé (CJ) et Rosita (FENAIT) comptent les voix.)

Pause de café...

LRN: Est-ce que je peux convoquer la réunion pour continuer svp ? Êtes-vous prêts à écouter les voix de cette assemblée générale ? Voici les résultats présentés par les scrutateurs Hervé et Rosita :

Des 197 voix possibles, il y a 94 votes pour Sieglinde, 42 abstentions et 61 bulletins de vote non valables. Ceci veut dire que Sieglinde Ivo a été élue présidente de l'INF-FNI par cette assemblée générale jusqu'en 2020. Je pense que nous devrions lui applaudir et lui souhaiter de bons succès.

(Applaudissements dans la salle).

Je voudrais aussi remercier AJR pour avoir pris tant de soins et de dévouement à l'INF-FNI.

Je remercie le secrétaire de l'INF-FNI et je lui demande de m'envoyer le brouillon de ce PV endéans 2 semaines, parce que je veux signer le PV. Je remercie aussi Hervé et Rosita pour avoir compté les voix et j'invite Hervé de confirmer les résultats que je viens de présenter au public ?

HBT & RDS : (« Yes » et « Oui »)

Ainsi je déclare cette réunion comme étant close et je remets le micro à la présidente réélue de l'INF-FNI.

SIO : Je sais que quelques-uns ne sont pas heureux et pas contents avec le résultat, mais je sais aussi que durant les 2 dernières années nous avons eu énormément de travail que nous n'avons pas pu terminer, simplement parce que les fédérations n'ont pas coopéré comme nous l'avions imaginé. Nous avons, et quand vous regardez le programme où j'ai énuméré les points, ce que je voudrais avancer pendant les 1 à 2 années prochaines, alors je dois ajouter, avec une question, que non seulement nous voudrions commencer le « plan de travail », mais enfin entamer aussi son exécution. Nous avons aussi la lettre de Stéphane, qui contient quelques points que nous devons aborder et gérer et puis toutes les exigences qui furent décidées lors du dernier congrès. Mais le fait est que, si nous envoyons les informations aux fédérations pour demander de l'aide ou des réponses, alors nous recevons une réponse de la part de 6 – 7 fédérations, ce sont toujours les mêmes, et le reste nous fait attendre ou ne répond pas du tout, même pas après plusieurs rappels.

Quand je pense maintenant qu'il est notre devoir comme comité de l'INF-FNI de réaliser vos souhaits, alors nous avons besoin de votre collaboration. Cela ne me sert à rien si nous avons de bonnes idées et

désirons mettre en œuvre quelque chose. Nous pouvons mettre en œuvre uniquement ce que vous nous mettez à disposition comme information et nous ne pouvons pas prendre le tout globalement. Nous ne pouvons pas supposer que c'est identique pour toutes les fédérations affiliées à l'INF-FNI. Si je prends maintenant l'Italie que GRI représente avec tant d'enthousiasme, et si je prends par exemple la Suède, ce sont deux fédérations totalement différentes aux besoins différents. Ou la Belgique et les Pays-Bas ou l'Australie et la Nouvelle Zélande. Elles ont toutes des idées et des priorités totalement différentes qu'elles désireraient réaliser. Mais elles ne sont guère compatibles, c'est-à-dire nous avons besoin de votre coopération, car autrement nous ne pouvons rien faire du tout. Nous avons beau avoir de bonnes idées, mais elles ne peuvent être réalisées sans votre coopération, vos idées et votre support. Nous ne sommes que des gens qui réunissent le tout et qui vous transmettent le tout pour que vous puissiez le mettre en œuvre, ce que vous vous imaginez. En ce sens, reconsidérez un peu ces problèmes, car sans votre aide nous ne pouvons rien atteindre ni terminer. Merci !

(De nouveau une discussion d'une minute dans la salle sans micro, incompréhensible.)


FGN : Merci beaucoup à vous tous de m'écouter et qui sont d'accord avec moi et mes suggestions. Je transmets mes salutations à notre nouvelle présidente et j'espère que ceci mènera à une organisation bien meilleure et j'aimerais vous demander tous, vos amis et vos gens possédant de l'argent d'investir en Serbie. Nous avons besoin de votre aide et si quelqu'un peut aider, il sera le bienvenu. Merci beaucoup.

MPO : Bonjour encore une fois, je suis MPO, mes félicitations à Sieglinde et aussi mes félicitations à RES (RES) pour accueillir le prochain CM 2018 au Portugal. Il a réussi, je ne sais pas qu'est-ce qu'il a fait pour toutes ces gens et je ne veux même pas le savoir. Qu'est-ce que vous leur avez promis au Portugal ? Nous avons soumis une offre et nous sommes bien capables de l'organiser et le Congrès Mondial pour le naturisme a bien remué les fédérations. Je ne suis pas déçue, maintenant Jean, quel est le résultat ? 19 ? Ok, ce n'était pas 19, c'était 20. Il ne me viendrait jamais à l'esprit de persuader quelqu'un de lui dire de démissionner. Quoi qu'il arrive, c'est réel. Ainsi je me rendrai au Portugal et j'espère que RES votera pour nous pour organiser le prochain CM 2020.

Je profite de l'occasion. Notre Fédération Slovène Naturiste célèbre son 40^{ième} anniversaire sur notre premier terrain de camping et village (*1^{er} au 3 septembre 2017, TERME BANOVCI, consultez le calendrier de l'INF-FNI*), c'est là que le Congrès 2018 était prévu.

LRN : Souhaite encore une bonne fin de journée et un bon retour à la maison.

Hörsching, le 10.08.2017


 Leslie RABUCHIN
 LC Vice-president
 and conference leader

Jean PETERS
 Secrétaire de l'INF-FNI
 et rapporteur du Procès-verbal



(Voir INFO INF-FNI à la page suivante)



Quelques précisions concernant la durée des mandats du CJ lors du CM2016-2: (4 années, conforme au § 14, point 3 des Statuts)

CM2012: Hervé Bégeot a été élu durant le CM2012 en Croatie pour terminer le mandat restant de l'avocat allemand (Thoman) qui avait démissionné 2 années avant l'expiration de son mandat. Voilà pourquoi Hervé Bégeot a dû compléter la durée restante de ce mandat de 2 années.

CM2014: Hervé Bégeot a été réélu pour un autre mandat, mais en raison d'une erreur de frappe du rédacteur du procès-verbal, le mandat a été visualisé pour 2 années (au lieu de 4) dans ce procès-verbal. Leslie Rabuchin (DN) a été élu Vice-président du CJ et Paul Carpenter (NZNF) comme membre suppléant du CJ pour une période de 4 ans pour les deux.

Ce procès-verbal a été soumis aux fédérations pour appréciation conforme au § 1, point 3a du règlement pour AG et ni le CC ni les fédérations avaient remarqué cette erreur, mis à part deux mineures corrections souhaitées par BN et le DFK. Le procès-verbal était donc approuvé.

Pendant l'été, le secrétaire INF-FNI rappela aux membres du CJ de renouveler leur mandat, mais Hervé Bégeot nous fit savoir qu'il y avait une erreur de frappe au procès-verbal CM2014 et que les mandats du CJ étaient valables pour 4 années. (Donc, jusqu'en 2018)

Vu que le procès-verbal approuvé ne pouvait être modifié, une phrase contenant la correction a été ajoutée en dernière page pour rectifier l'erreur en page N°15.

La version corrigée (FR-DE-EN) a été envoyée à toutes les fédérations et téléchargée vers notre centre de téléchargements protégé et y est resté avant d'être remplacé par le procès-verbal du CM2016 en NZ.
(Les procès-verbaux CM2012 et CM2014-Rév2 sont de nouveau disponibles au téléchargement protégé aux fins de contrôle par vous)

Conclusion: Ne stockez pas d' "anciens" documents, consultez notre téléchargement pour la version la plus récente de ces fichiers ou contactez notre bureau INF-FNI!

Beaucoup de discussions superflues auraient pu être évitées au WC2016-2 à Vienne si les fichiers de certains délégués avaient été mis à jour!

08.08.2017
Jean Peters
(Secrétaire INF-FNI)